

NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 1 sur 10

N°
d'anonymat :

EXAMEN ÉCRIT D'ARBITRE FÉDÉRAL - Session 1-2021 OPTION NATURE / 3D

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette épreuve concrétise les compétences relatives aux modules NATURE/3D acquises au cours de votre formation d'Arbitre Fédéral.

Si vous remplissez ce questionnaire c'est que vous êtes titulaire des modules XI, XII et XV des formations d'Arbitres Fédéraux, félicitations et bon travail.

La C.N.A.

Pour répondre :

- Vous rendrez la liasse de feuilles support des questions après l'avoir complétée.
- Si les espaces dévolus aux réponses s'avéraient insuffisants vous utiliserez des feuilles blanches format A4, en repérant sans ambiguïté les questions auxquelles elles se rapportent.
- Ne rien écrire en dehors du cadre.
- Utiliser obligatoirement un stylo de couleur noire

Merci de penser aux correcteurs et d'écrire lisiblement
(une copie illisible ne sera pas corrigée)

Vos NOM et PRÉNOM doivent être portés sur toutes les feuilles réponse, **au recto et au verso**, les liasses devant être dissociées pour numérisation.

N'ÉCRIVEZ PAS DANS LES 4 CM SUPÉRIEURS DE VOS FEUILLES PERSONNELLES D'AUTRES ÉLÉMENTS QUE VOS NOM, PRÉNOM. CES 4 CM SERONT DÉTACHÉS DE LA COPIE AU MOMENT DE L'ANONYMISATION.

Les épreuves devant être "anonymes", il ne pourra être toléré de signes distinctifs apposés par le candidat arbitre sur aucune des feuilles.

Le temps alloué pour l'épreuve est de deux heures (2h)

IMPORTANT

Les questions sont regroupées en deux groupes plus une question commune à toutes les options :

- questions des groupes 1 et 2 notées sur 90 points
- 1 question commune à toutes les options notée sur 10 points
soit un total maximum de 100 points

Toute non-réponse à une question ou à une sous question est éliminatoire

Pour être admis, le candidat devra obtenir un minimum de 70 points, correspondant à 14/20



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 2 sur 10

QUESTION 1 (45 POINTS)

N°
d'anonymat :

1.1 COCHEZ LA OU LES BONNES RÉPONSES (8 points)

A) Dans la catégorie ARC NU, il est autorisé d'utiliser : (2 points)

- Un arc avec passage de la flèche à l'intérieur du fût.
- Des flèches en bois.
- Un repère pour les lèvres (sucette).
- Deux poids placés à la partie inférieure du fût de l'arc.
- Un carquois d'arc.

B) Dans la catégorie ARC À POULIES NU, il est autorisé d'utiliser : (2 points)

- Un arc avec passage de la flèche à l'intérieur du fût.
- Des flèches en bois.
- Un repère pour les lèvres (sucette).
- Deux poids placés à la partie inférieure du fût de l'arc.
- Un carquois d'arc.

C) Dans la catégorie ARC DROIT, il est autorisé d'utiliser : (2 points)

- Un arc avec passage de la flèche à l'intérieur du fût.
- Des flèches en bois.
- Un repère pour les lèvres (sucette).
- Deux poids placés à la partie inférieure du fût de l'arc.
- Un carquois d'arc.

D) Dans la catégorie ARC CHASSE, il est autorisé d'utiliser : (2 points)

- Un arc avec passage de la flèche à l'intérieur du fût.
- Des flèches en bois .
- Un repère pour les lèvres (sucette).
- Deux poids placés à la partie inférieure du fût de l'arc.
- Un carquois d'arc.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 3 sur 10

N°
d'anonymat :

1.2 Lors de l'inspection préalable d'un parcours Nature, quels points concernant la sécurité vérifiez-vous à chaque cible? (12 points)

- Chaque pas de tir doit être à plus d'un mètre de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.
- Les cibles doivent être faites d'une matière permettant aux flèches de se planter et d'être retirées de la cible sans détérioration.
- Les cibles doivent arrêter les flèches afin que celles-ci ne passent pas entièrement au travers.
- Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.
- Une zone de sécurité d'au moins 5m de part et d'autre du couloir de cible doit être assurée.
- Aucune personne (archers, visiteurs ou promeneurs) ne doit pouvoir traverser la ligne de tir devant ou derrière la cible (jusqu'à une centaine de mètres si rien n'est prévu pour arrêter les flèches ratant la cible).
- En cas de cible en hauteur, la pente ou un dispositif approprié doivent arrêter les flèches pour éviter qu'elles ne partent au loin.
- Si un retour pas de tir n'est pas prévu, les archers ayant terminé de compter les points doivent pouvoir s'éloigner de la zone le plus rapidement possible (dégagement proche des 90° par rapport à la ligne de tir).
- Le cheminement des archers d'un piquet à l'autre ne doit pas être dangereux.
- En cas de forte pente ou de terrain glissant pour aller chercher les flèches, une corde devrait être tendue pour éviter aux archers de glisser.

1.3 Quelle est l'attribution des pas de tir en Parcours Nature? (5 points)

- **Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, Juniors** : 1^{ère} flèche au pas rouge, 2^{ème} flèche au pas bleu
- **Cadets** : 1^{ère} flèche au pas bleu, 2^{ème} flèche au pas blanc
- **Minimes et Benjamins (arc nu)** : les deux flèches du pas blanc
- Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu, blanc



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 4 sur 10

N°
d'anonymat :

1.4 VRAI / FAUX (20 POINTS)

	V	F
Les Seniors 1, 2 et 3 sont regroupés en une seule catégorie (Seniors) pour tous les Championnats de France.		X
Une flèche tombée de l'arc peut être tirée une seconde fois, si elle est à moins de 3m du pas de tir.		X
En Parcours Nature, seule la catégorie Arc Nu (BB) est ouverte aux Benjamins et aux Minimes.	X	
En Parcours Nature, l'utilisation d'un arc en aluminium dans la catégorie Arc Droit est interdite.		X
Sur un Parcours Nature de 42 cibles, il y a 14 cibles Petit Gibier.		X
En Parcours Nature, les pas de tir ne doivent pas être éloignés de plus de 7m maximum par l'accès normal.	X	
En Parcours Nature, la partie la plus basse du blason ne doit pas être à moins de 10 cm du sol.	X	
En parcours Nature, un archer Poussin Arc Nu a 45 secondes pour tirer ses deux flèches du piquet blanc.		X
En parcours Nature, un archer Cadet Arc à Poulies Nu a 30 secondes pour tirer ses deux flèches.		X
Sur un parcours Nature 42 cibles, le maximum de points que peut obtenir un archer est de 1470 points.	X	
En parcours Nature individuel, le départage des égalités se fait uniquement selon le total de 20, 15 et 10.		X
En Tir 3D, l'ordre des couleurs des piquets entre le pas d'attente et la cible, n'est pas défini strictement.		X
En Tir 3D, un archer possédant une licence Découverte tire du piquet blanc.		X
En Tir 3D, seuls le deuxième dépassement de temps de tir et les suivants doivent être inscrits sur la feuille de marque par l'arbitre qui les constate.		X
En Tir 3D, il est autorisé de tirer en position assise, si la sécurité n'est pas compromise.	X	
En Tir 3D, l'utilisation des jumelles tenues à la main est autorisée au piquet d'attente.	X	
En Tir 3D, l'archer peut devancer le piquet de tir tant qu'il reste en contact avec lui.		X
En Tir 3D, les Cadets Tir Libre ont 2 minutes pour tirer leurs 2 flèches du piquet bleu.		X
En Tir 3D, un arbitre peut éclairer la cible pendant le tir, pour bien voir les flèches se planter.		X
Une équipe de Tir 3D peut être composée d'un Arc Chasse, d'un Arc Droit et d'un Arc à poulies Nu.	X	



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

N°
d'anonymat :

Page 5 sur 10

QUESTION 2 (45 POINTS)

2.1 Dans les cas suivants, donnez les valeurs des flèches et expliquez les règles sur lesquelles vous vous appuyez pour définir ces valeurs **(10 points)** :

a) En tir Nature, un archer Cadet Arc Nu a tiré sa première flèche (à une bague) dans la zone « blessé » d'un blason petit animal avec une marque bleue:

- **Petits animaux** : les catégories cadets, minimes et benjamins doivent tirer leurs deux flèches dans le blason avec une marque bleue et blanche.
- La première flèche tirée qui doit avoir une bague et qui se trouve en zone « blessé » marque 15 points.

b) En Tir Nature, un archer tire sa deuxième flèche (à deux bagues) qui arrive en cible par ricochet et se plante en zone « tué » :

- Une flèche arrivant en cible par ricochet compte à condition d'être dans une zone marquante.
- La deuxième flèche tirée qui doit avoir deux bagues et qui se trouve en zone « tué » marque 15 points.

c) En Tir 3D, une flèche s'encastre dans une autre plantée dans la zone 10, puis tombe au sol :

- Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastree même si elle ne reste pas dedans et retombe au sol ultérieurement.
- La flèche marque 10 points.

d) En Tir 3D, une flèche traverse le sabot d'une biche couchée avant de se planter dans le ventre (hors zone vitale) :

- Une flèche traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible compte pour la valeur du premier impact.
- La flèche marque 0 point et doit être notée M sur la feuille de score.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 6 sur 10

N°
d'anonymat :

e) En Tir 3D, une cible présente deux zones 8 dont une n'est pas entièrement visible. Une flèche se plante dans cette zone :

- Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante (zone « tué » et zone « blessé ») sur un animal. La zone « tué » en question est celle qui est visible dans sa totalité du pas de tir.
- La flèche marque donc 5 points (zone « blessé »)

2.2 Vous êtes arbitre sur une compétition de Tir 3D et lors de l'inspection du matériel, se présente un archer avec un arc droit. Lorsque vous regardez ses flèches, vous constatez qu'elles sont en carbone. Vous lui demandez alors ses feuilles de marque et il est noté dessus Senior 2 Homme Arc Nu.

Comment gérez-vous la situation ? Justifiez votre réponse. **(10 points)**

L'archer est inscrit dans la catégorie Arc Nu. Son matériel doit donc répondre aux exigences de cette catégorie.

Je vérifie donc la conformité du matériel en regard de la catégorie Arc Nu :

- L'Arc Droit répond bien aux principes exigés par la définition réglementaire de l'Arc Nu. Il peut donc tirer avec ce type d'arc dans cette catégorie.
- Si les flèches en carbone respectent bien les exigences réglementaires (diamètres, wrap, pointes...), l'archer n'a alors aucune obligation d'utiliser des flèches en bois avec son Arc Droit.

Je valide donc le contrôle du matériel et à la fin de la compétition et je m'assure que les résultats de l'archer sont bien rentrés dans la catégorie Arc Nu.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

N°
d'anonymat :

Page 7 sur 10

2.3 Lors du contrôle d'un parcours de tir Nature dont les cibles sont tirées 2 fois, il vous apparaît comme évident que la butte n°8 est dangereuse. A votre demande l'organisateur vous rejoint, mais refuse d'effectuer tout changement, car selon lui, cette relative dangerosité est le prix à payer pour la haute technicité du tir sur cette butte.

Comment traitez-vous le problème ? (7 points)

Les arbitres sont les garants de la sécurité sur la totalité du parcours.

Si l'organisateur refuse d'effectuer les modifications demandées par l'arbitre, ce dernier doit retirer cette cible du parcours : personne ne tirera sur cette cible et la compétition se fera sur 40 cibles.

Les tireurs seront pénalisés car les possibilités de score seront plus basses, mais la compétition reste sélective.

Si le danger concerne le cheminement entre le piquet rouge et le piquet bleu, les arbitres ont la possibilité de neutraliser le chronométrage à cette cible.

2.4 Vous êtes arbitre responsable d'un Parcours Nature. Lors de l'inspection vous vous rendez compte que les zones « petit tué » pour les arcs libres sur les Grands Gibiers sont trop grandes et inexistantes pour les Petits Gibiers. Il n'y a pas de possibilité de changer ces blasons.

Comment gérez-vous la situation pour éviter l'annulation de la compétition ? (10 points)

- La zone « petit tué » de la bonne dimension doit être retracée, à l'initiative de l'organisateur, de façon très significative avec un gabarit pour une tolérance de centrage de + ou - 2 mm pour les zones rondes. Pour les zones ovales elles sont tracées de façon équidistante en hauteur et en largeur des axes verticaux et horizontaux de la grande zone « tué », la tolérance de centrage est de + ou - 2mm.
- La tolérance de traçage est de +/- 2mm avec l'épaisseur du trait incluse dans la zone de score la plus élevée.
- L'ancienne zone « petit tué » des Grands Gibiers doit être rayée.
- Les archers doivent être informés de ces modifications avant le concours.
- Le problème doit être noté dans le rapport d'arbitre.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 8 sur 10

N°
d'anonymat :

2.5 Vous êtes arbitre responsable d'un Championnat Régional de Tir 3D. à la fin de la compétition, dans les 5 minutes suivant le retour du dernier peloton, deux archers vous apportent des réclamations auprès du jury d'appel qui sont rédigées correctement . Expliquez et justifiez ce que vous faites pour les deux cas suivants **(8 points)** :

A) Un archer pose une réclamation contre la décision d'un arbitre de retirer la valeur de sa meilleure flèche à la cible 19, à la suite d'un deuxième dépassement de temps. L'archer explique que la décision est injuste car l'arbitre a déclenché le chronomètre à l'arrivée du premier archer et que de ce fait il a eu moins de temps que l'autre archer pour tirer ses deux flèches.

Après avoir pris connaissance de la réclamation, je la remets au Président du Jury d'Appel et l'invite à réunir le jury dans le local qui lui a été réservé.

La réclamation porte sur une décision d'un arbitre de sanctionner l'archer et non sur le jugement de sa valeur. Elle est donc recevable.

Le jury aura à définir si la sanction était justifiée ou non en fonction des circonstances.

B) Un archer pose une réclamation parce qu'à la cible 12, sa flèche qui touchait visiblement le cordon du 8 (photo à l'appui), a été jugée comme marquant 5 points par un arbitre qui a été appelé par le peloton pour en définir la valeur.

J'explique à l'archer que le Jury d'Appel ne peut pas être saisi pour une question concernant la valeur d'une flèche. Je ne transmettrai pas la réclamation au Président du Jury d'Appel.

Une photo n'est pas contractuelle et si le peloton a appelé l'arbitre pour juger la valeur de la flèche c'est qu'elle n'était pas évidente pour l'ensemble des archers.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 9 sur 10

N°
d'anonymat :

Question 3 : (10 Points)

Décrivez les règles de constitution du Jury d'appel ainsi que la procédure de dépôt d'une réclamation et de traitement de celle-ci.

3.a Qui doit constituer le Jury d'Appel ? (1 Point)

l'arbitre responsable

3.b Comment le constituer ? (qui peut être désigné, qui ne peut être désigné ?) (2 Points)

1 président + 2 membres + 1 ou 2 remplaçants, tous en possession d'une FFTA en cours de validité.

autres que des tireurs participant à la compétition ou arbitres en fonction sur le concours. Il ne doit y avoir aucun lien de parenté en l'arbitre responsable, le président du jury et les membres du jury.

3.c Quel est le rôle du Jury d'Appel ? (1 Point)

étudier et traiter les réclamations transmises par l'arbitre responsable.

3.d Quelle est la procédure pour déposer la réclamation ? (3 Points)

réclamation écrite comportant la date, l'heure, l'identité de l'auteur de la réclamation, sa signature, et le motif clairement exposé. La réclamation doit être remise au président des arbitres de la compétition, avant le début de la phase suivante si elle peut affecter celle-ci ; au plus tard 15 min après la fin des tirs ; avant la proclamation des résultats.

L'arbitre responsable juge de la recevabilité de la demande. Les décisions des arbitres concernant les valeurs de flèches et la présentation du carton jaune, ne peuvent pas faire l'objet d'un appel.



NOM :

Prénom :

N°
d'anonymat :

Page 10 sur 10

N°
d'anonymat :

3.e Quelle est la procédure pour traiter la réclamation et rendre la décision ? (3 Points)

La décision du jury d'appel est consignée par écrit et signée par les 3 membres, rendue avant le début de la phase suivante si elle concerne un match ou avant la remise des prix, et transmise au demandeur, au président des arbitres et à l'organisateur.

